

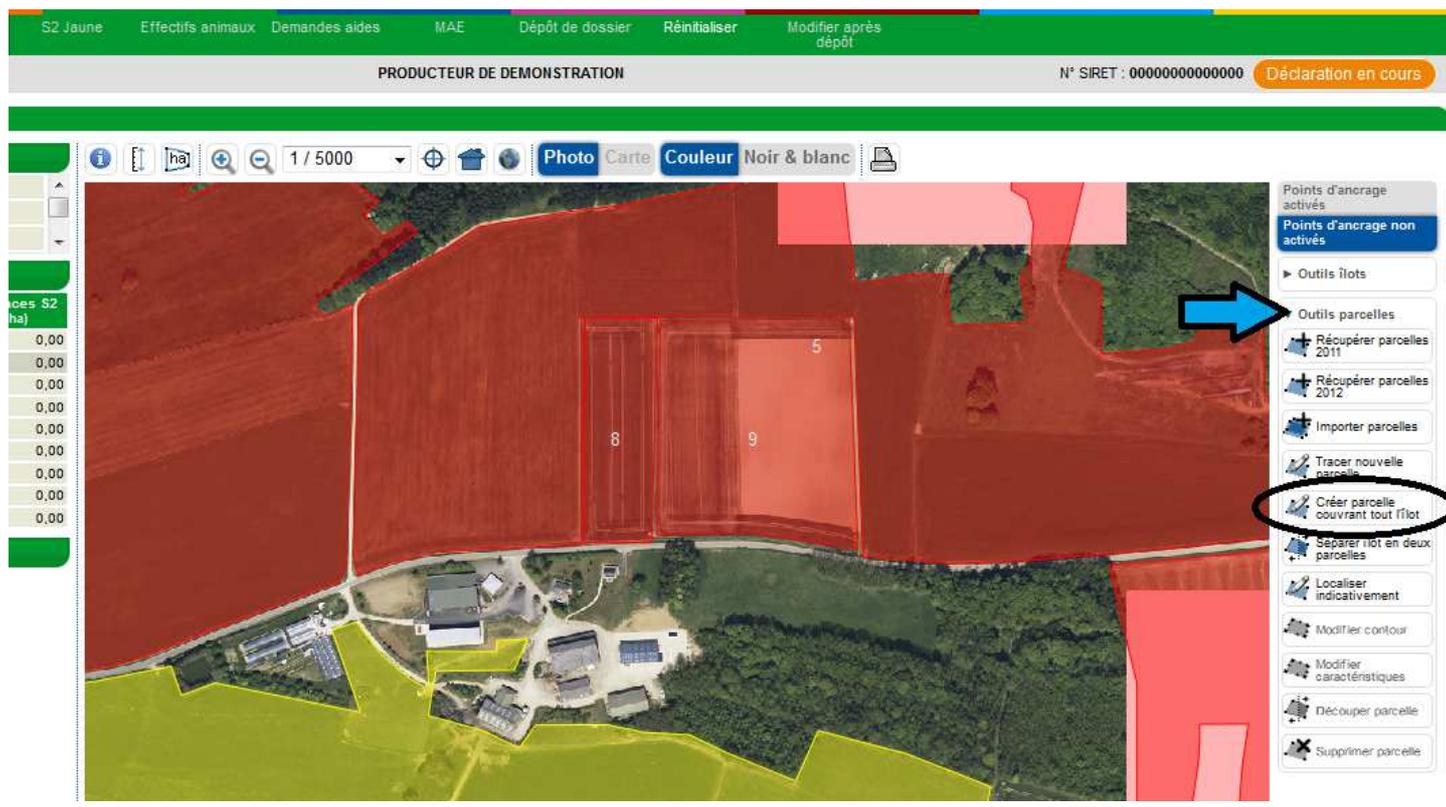
PAC : Comment déclarer vos parcelles culturelles

**Vous avez mis à jour le tracé de vos îlots.
Vous devez désormais télédeclarer les cultures présentes sur vos îlots.
Voici comment procéder.**

Toujours Dans le menu **RPG**

CAS 1 : Vous avez une seule culture sur l'îlot

Dans le menu "outils Parcelles", utiliser la fonction « Créer parcelle couvrant tout l'îlot »



L'îlot devient Vert. Cliquez, en bas à droite sur **VALIDER DESSIN**

FICHE PARCELLE CULTURALE - CRÉATION

N° parcelle:

Surface graphique (ha): 26,92

Nom des cultures :

Code variété :

Surface déclarée (ha): 26,92

Soutien agriculture biologique :

Année de conversion agriculture bio :

[▶ Enregistrer](#) [▶ Retour](#)

Remplissez les informations demandées dans la **FICHE PARCELLE CULTURALE - CRÉATION**
et Enregistrer

CAS 2 : vous avez plusieurs cultures l'îlot

Sélectionnez votre îlot (double-clique, ou clique sur la ligne de l'îlot dans le tableau Ilots de gauche)
Il devient jaune.

Dans le menu "Outils Parcelles" (à droite) utilisez la fonction « Localiser indicativement » , plus simple et plus rapide

N° PACAGE : 999005608 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 0000000000000 Déclaration en cours

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches
[] Vos éléments MAE 2013
[] Les îlots voisins 2012
[] Les éléments MAE 2012

Ilots

N°îlot	Surface graphique (ha)	Surfaces S2 (ha)
1	8,48	0,00
2	26,92	26,92
3	6,33	0,00
4	2,90	0,00
5	24,91	0,00
6	30,11	0,00
7	13,61	0,00
8	1,49	0,00
9	4,04	0,00

Parcelles culturales

Outils Parcelles
Points d'ancrage actifs
Points d'ancrage non actifs
Outils îlots
Outils parcelles
Récupérer parcelles 2011
Récupérer parcelles 2012
Importer parcelles
Tracer nouvelle parcelle
Créer parcelle couvrant tout l'îlot
Séparer îlot en deux parcelles
Localiser indicativement
Modifier contour
Modifier caractéristiques
Découper parcelle
Supprimer parcelle

Echelle 1 / 3500 Curseur x: --- y: ---
N° îlot 4 - Code INSEE : 70421 - Surface (ha) : 2,90 - Périmètre (m) : 1 280,60

VALIDER DESSIN ANNULER DESSIN PASSER AU S2 JAUNE

cliquez ensuite dans l'îlot où se localise la culture remplissez les champs demandés puis valider

FICHE PARCELLE CULTURALE - CRÉATION

N° parcelle:

Surface graphique (ha):

Nom des cultures : Code variété :

Surface déclarée (ha):

Soutien agriculture biologique :

Année de conversion agriculture bio :

Enregistrer Retour

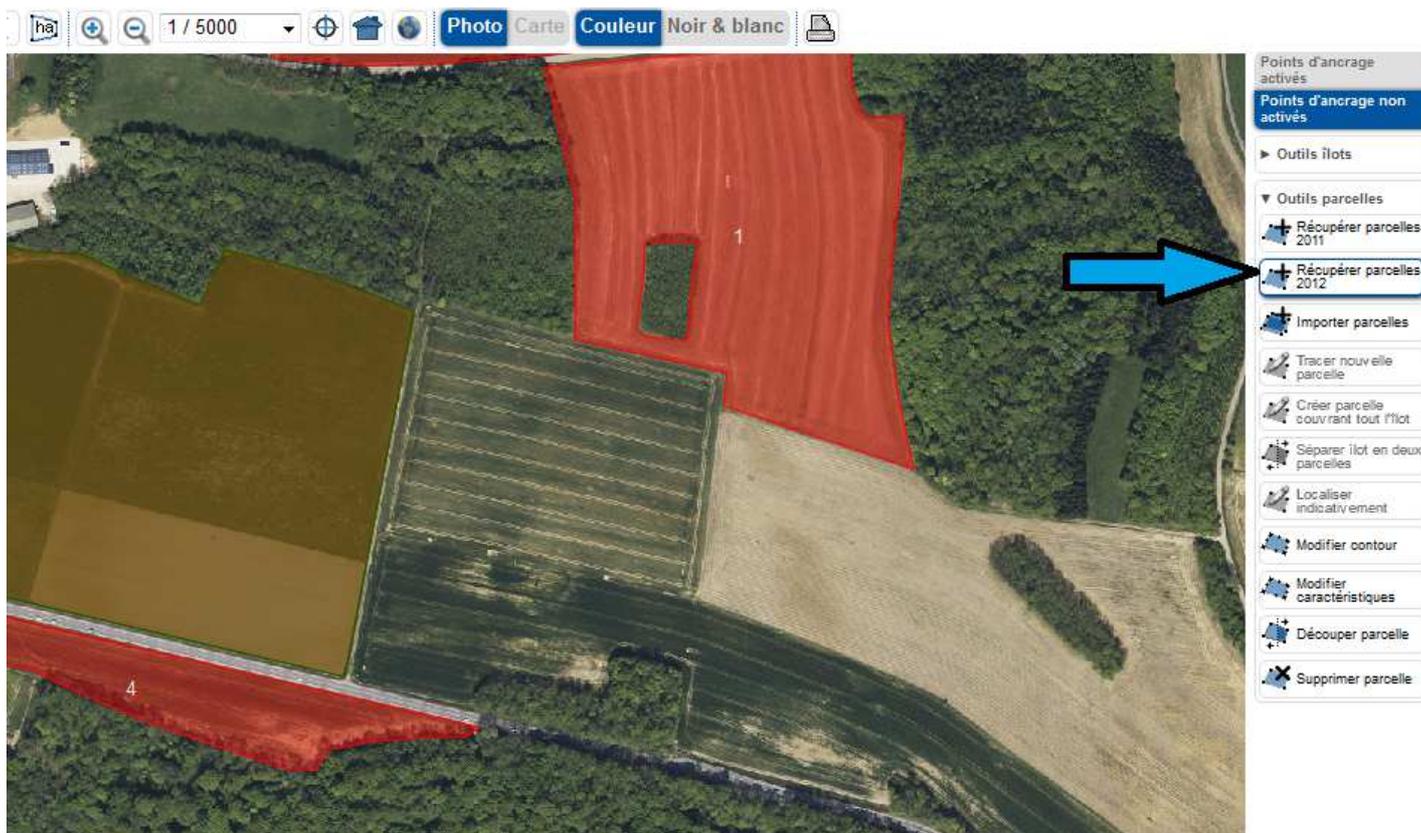
Remplissez les informations demandées dans la **FICHE PARCELLE CULTURALE - CRÉATION**

et Enregistrer

Procédez de même pour déclarer les autres cultures dans l'îlot.

Cas 3 : vos cultures sont identiques à celles déclarées en 2013

Cliquez sur récupérer parcelles 2013



Selectionnez les parcelles à importer puis [VALIDER](#) (en bas droite)

Identification RPG S2 Jaune Effets animaux Demandes aides MAE Depot de dossier Rinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999005608 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 Déclaration en c

IMPORT FICHIERS PARCELLES

Veuillez sélectionner les îlots pour lesquels vous souhaitez télécharger les parcelles associées :

- Si vous sélectionnez un îlot qui existe déjà dans le dossier actuel :
 - Toutes les parcelles actuellement existantes de cet îlot seront supprimées et remplacées par les parcelles téléchargées de l'îlot sélectionné
- Les îlots non sélectionnés et qui existent dans le dossier actuel seront conservés.

Sélectionner tout

Choix	N° îlot	Surface totale (ha)	Culture	Code var.	Surface (ha)	Soutien agriculture biologique	Année de conversion	Parcelle localisée indicativement	Message erreur
<input type="checkbox"/>	1		ZZ		8,48	M			la parcelle numéro "1" de l'îlot numéro "1" référence un type de culture inconnu
<input type="checkbox"/>	2		AU		0,54				
			PX		4,00				
			PT		2,64				
			PT		4,18				
			ZZ		2,82				la parcelle numéro "6" de l'îlot numéro "2" référence un type de culture inconnu
			PT		2,62				
			PT		3,59				
			PT		5,48				

Rappels sur les codes cultures

- ne jamais utiliser le libellé « commercialisé »
- ne pas confondre blé tendre et blé dur (pas de blé dur en Moselle)
- distinguer les cultures d'hiver et les cultures de printemps
- utiliser le code de la culture quand il existe plutôt qu'un libellé générique (ex : avoine et pas autres céréales)
- en cas de mélange, indiquer la culture prépondérante
- les cases « contrat engagement » et « code action » restent toujours vierges; les surfaces engagées en MAE seront identifiées ultérieurement

Les bandes tampons

La conditionnalité impose l'implantation d'une bande enherbée en bordure de cours d'eau (sans fertilisation ni traitement phytosanitaire).

Selon l'usage fait de cette bande tampon, elle peut être déclarée soit en gel fixe (parcelle non pâturée, non fauchée pour récolter le foin mais entretenue) soit en prairie (PX, PN : parcelle pouvant être pâturée, récoltée). La bande tampon située en bord de PN doit être déclarée PN ; PX en bord de PX ou PT

Les surfaces en gel

Le **gel annuel** est une parcelle non productive entretenue selon les règles relatives aux BCAE qui entre dans la rotation des parcelles de l'exploitation. Il est comptabilisé dans la **sole cultivée** de l'exploitation ; c'est une **culture éligible** pour la mesure rotationnelle. Il peut être récolté ou détruit après le 31 août.

Le **gel fixe** est une parcelle non productive entretenue selon les règles relatives aux BCAE n'entrant pas dans l'assolement de l'exploitation depuis une longue période (5 ans ou plus). Il n'est pas comptabilisé dans la sole cultivée ; il peut être comptabilisé dans les **éléments topographiques**.

Pas de récolte (pas de valorisation même après le 31 août), couvert présent toute l'année